

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03626

Numéro SIREN : 842 331 217

Nom ou dénomination : 5A CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/014506

5A CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret - Immeuble Burolines II, 31700 BLAGNAC
N° d'immatriculation 842 331 217 RCS TOULOUSE

EXTRAIT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-et-un juin,
A 10 heures,

Les associés de la société 5A CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- La Société 5A SOLUTIONS, représentée par Monsieur Lionel FRAJUT, son Président
- Monsieur Jérémy BONDE
- Monsieur Pierre-Emmanuel BOUTIN
- Monsieur Laurent CARRERA,
- Madame Marion CAZABAN
- Monsieur Dominique FOULGOC
- Monsieur Michel GALINIER
- ~~Monsieur Rami GONZALEZ~~
- Monsieur Philippe LABORDE
- Monsieur Fabien MAHUT
- Monsieur Nicolas THUILLIER

Est également présent Monsieur Jérôme AUDOUIT.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel FRAJUT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jérôme BERTIN est désigné comme secrétaire.

La société AUDEO EXPERTS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3940 actions
Sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du comité de direction,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- .../...,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le comité de direction.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

...../.....

DEUXIEME RÉSOLUTION

.../...

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

.../...

QUATRIEME RÉSOLUTION

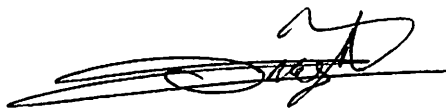
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Lionel FRAJUT

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Frajut'.

Le secrétaire
Jérôme BERTIN

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bertin'.